



# Les décisions du Bureau en bref

17 janvier 2024

## Parc naturel régional du Pilat 17 janvier 2024

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

### ACTUALITÉS DES COMMISSIONS ANIMÉES PAR LE PARC

- La commission Tourisme et Loisirs s'est réunie le 23 novembre 2023 pour travailler sur la stratégie touristique et préparer les Assises du Tourisme qui ont été reportées du 25 janvier au 8 avril.
- La commission des Finances, lors de sa réunion du 13 décembre 2023, a travaillé à la préparation du débat d'orientations budgétaires qui sera proposé à l'ordre du jour de la réunion du Comité syndical du 24 janvier 2024.
- La réunion de commission Éducation, sensibilisation et action culturelle du 14 décembre 2023 a été consacrée aux préparatifs des 50 ans du Parc. Suite à l'appel lancé par le Parc, plusieurs Communes ont candidaté pour accueillir les événements liés aux 50 ans. Le choix a été fait de retenir Tupin-et-Semons pour le repas d'anniversaire du 17 mai et Saint-Julien-Molin-Molette pour la fête d'anniversaire qui aura lieu vraisemblablement le 1<sup>er</sup> week-end d'octobre. Les autres communes candidates, à savoir Chavanay, Pélussin, Annonay et Annonay Rhône Agglomération, Saint-Pierre-de-Boeuf et la Communauté de communes du Pilat Rhodanien seront des lieux d'accueil des autres rendez-vous festifs, notamment les rendez-vous de mon Parc, en juin et juillet prochains.

### DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT

Le Bureau du Parc a validé :

- les demandes de subvention auprès de la Communauté de communes des Monts du Pilat et de Saint-Etienne Métropole pour la poursuite des relevés floristiques, de l'animation et de la gestion administrative du programme « Paiement pour services environnementaux » sur le Haut Pilat qui bénéficie à 34 exploitations agricoles.
- la demande de subvention auprès de la Région pour l'acquisition de matériel pour l'organisation de l'opération Pilat Propre avec les Communes du territoire.

## PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

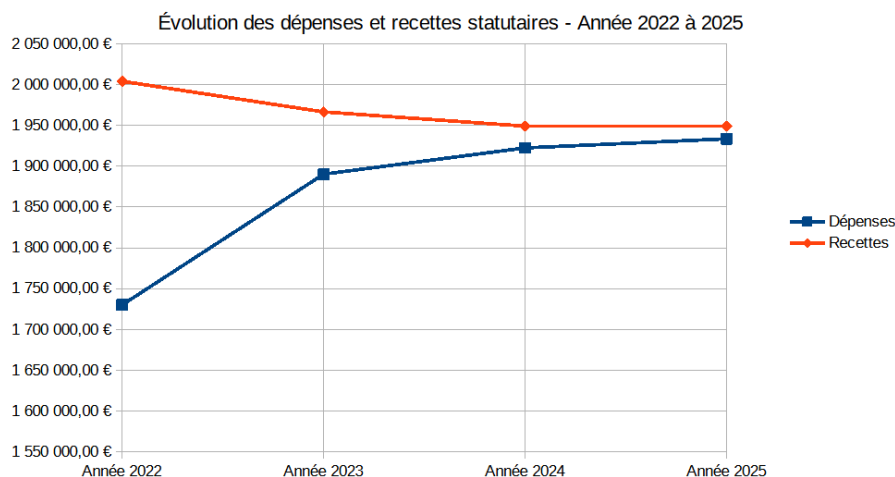
- le renouvellement de la convention Santé et Prévention au travail avec le Centre de gestion de la Loire.
- les principes sur lesquels l'équipe technique du Parc s'appuiera pour rendre un avis aux communes sur les zones d'accélération des énergies renouvelables qu'elles doivent identifier suite à la parution de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

## CALENDRIER DES RÉUNIONS

- **Bureau** :
  - 14 février à 18h
  - 6 mars à 18h.
- **Comité syndical** :
  - 24 janvier à 18h30
  - 13 mars à 18h30.

## ÉCHANGE SUR LE DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Bureau du Parc a échangé sur les éléments d'ordre budgétaire à soumettre au débat lors de la réunion du Comité syndical du 24 janvier 2024. Ce débat a été préparé lors de deux réunions de la Commission des Finances, celle du 13 décembre 2023 mais aussi celle du 17 janvier 2024. Les échanges ont notamment porté sur le tableau ci-après :



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01  
info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)